



**RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC  
DE MASKINONGÉ**  
**222, chemin des Dalles**  
**Saint-Etienne-des-Grès (QC) G0X 2P0**  
**TÉLÉPHONE (819) 268-6797**

---

**AVIS DE PROMULGATION  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-019**

Les citoyens des municipalités de Saint-Paulin, Charette, Saint-Boniface, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Etienne-des-Grès sont avisés que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'administration de la Régie des services de sécurité regroupés de la MRC de Maskinongé (la RSSIR) le 23 avril 2025 :

Règlement numéro 2025-019 décrétant des dépenses et un emprunt de 550 000\$.

Ce règlement a pour objet l'acquisition de deux véhicules de type unité d'urgence pour les casernes 13 et 14 et un emprunt de 550 000\$ sur une période de quinze ans pour en acquitter le coût incluant les frais de contingents et les taxes applicables.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 3 juin 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible sur le site internet de la RSSIR dans la section «Documentation», où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donnée à Saint-Etienne-des-Grès, ce 25 juin 2025

Isabelle Plante,  
Directrice générale et greffière-trésorière  
[dg@rssirmaski.ca](mailto:dg@rssirmaski.ca)